Liste des clubs susceptibles de bénéficier d'1 ou 2 muté (s) supplémentaire (s) pour la saison 2021

DIVISION	CLUBS	NOMBRE DE MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
R1	AS BRETAGNE	2
	AS EXCELSIOR	2
	AS MARSOUINS	2
	JEUNESSE SPORTIVE ST PIERROISE	1
	AS CAPRICORNE	1
	TROIS BASSINS FC	1
	US STE MARIENNE	1
	LA TAMPONNAISE	1
R2	AJPI	1
	AS STE SUZANNE	1
	OC SAINT ANDRE LES LEOPARDS	2
R3	JS CHAMPBORNOISE	2
	AS RIVIERE SPORT	2

La CRSA rappelle à ces clubs qu'ils doivent lui adresser la demande écrite du(des) muté(s) supplémentaire (s)avant le 15 février 2021 à l'adresse : contact@lrf.re

Il leur est demandé de préciser l'équipe dans laquelle ils pourront utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s) au cours de la saison 2021.

Ces décisions sont susceptibles d'appel par les clubs intéressés devant l'instance d tance d'appel de la Ligue, en dernier ressort, dans le respect de l'art 51 RI de la LRF

Le Président de la CRSA — Le Secrétaire de la CRSA

B. PARIS — **B. FONTAINE**